

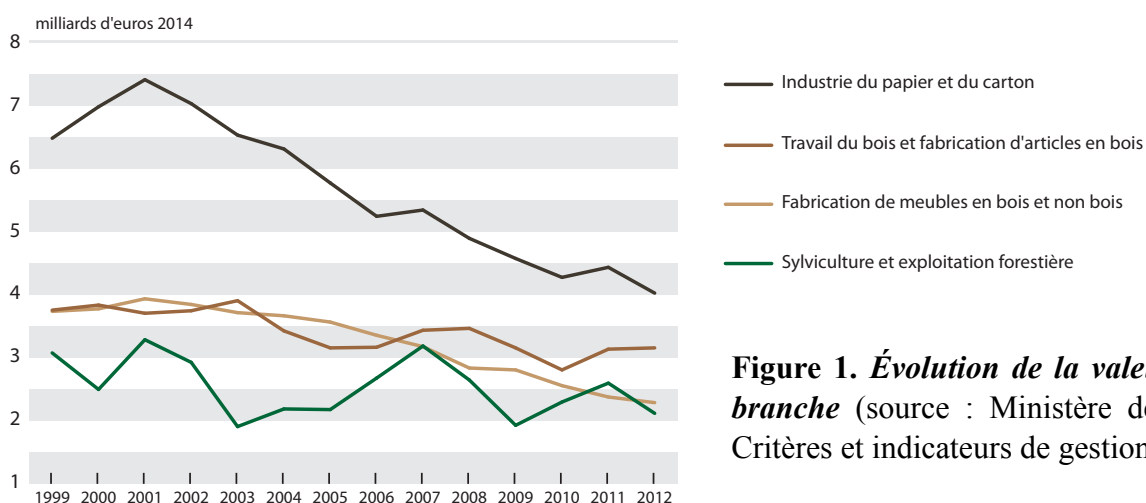
# Quelle place pour le secteur forêt-bois dans l'économie nationale ?

Le secteur forêt - bois englobe les activités économiques de la sylviculture, de l'exploitation forestière, du travail mécanique du bois (« première transformation »), de la fabrication de produits à base de bois (« seconde transformation »). Pour le décrire, il faut assembler des informations provenant de plusieurs ministères et organismes. Les données sont parfois incomplètes (emploi du bois dans la construction), ou manquantes (valeur du bois chauffage auto-consommé par les ménages). Le poids économique du secteur n'est ainsi évalué que difficilement, et par défaut. Pour autant, la question de la valorisation économique de l'importante ressource forestière nationale se pose. Quelle est la valeur ajoutée produite par le secteur forêt-bois, et quel est son impact sur l'emploi ? Peut-on faire mieux ? La réduction du déficit récurrent de la balance commerciale pour les produits forestiers est-elle possible ?

*L'essentiel des données présentées dans cette fiche proviennent du document : Critères et indicateurs de gestion durable 2015 - Ministère de l'agriculture.*

## Production et transformation du bois : un secteur modeste mais diversifié

La production totale de bois des forêts françaises, c'est-à-dire leur accroissement biologique naturel, est évaluée à 130 millions de m<sup>3</sup> par an (Inventaire forestier national). Annuellement, environ 40 millions de m<sup>3</sup> de bois ronds sont commercialisés en France, pour une valeur de 2 milliards d'€, et alimentent le secteur de transformation du bois. Par ailleurs 20 millions de m<sup>3</sup> de bois environ sont récoltés et autoconsommés comme bois de feu en-dehors des circuits commerciaux : leur valeur sur pied peut être estimée à 150 M €. À peine 50 % de l'accroissement biologique est donc récolté. Avec 12,5 milliards d'€ de valeur ajoutée brute, le secteur forêt-bois-papier-ameublement compte pour environ 0,6 % de la valeur ajoutée totale et du produit intérieur brut (PIB) de la France, donc une part relativement faible dans l'économie nationale. Sans les industries, agriculture forêt et pêche contribuent à 2% du PIB.



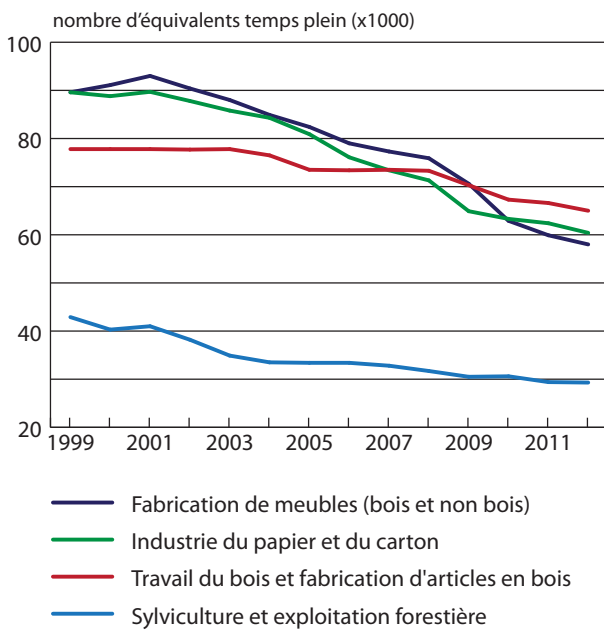
**Figure 1. Évolution de la valeur ajoutée par branche** (source : Ministère de l'agriculture, Critères et indicateurs de gestion durable 2015)

On observe une nette décroissance de valeur ajoutée des différentes branches de la filière (fig.1), ainsi que leur part dans le PIB). Entre 1999 et 2012, elle est passée de près de 1 % à 0,6 %. Nous sommes là en face du paradoxe français : malgré une ressource forestière abondante, la part de PIB de notre secteur forêt-bois se situe presque au niveau de l'Irlande et du Royaume-Uni, pays peu boisés.

Le secteur comprend à la fois de grands groupes industriels internationaux (papier) ou nationaux (panneaux), des entreprises de taille moyenne (scieries, tonnellerie, meubles), et des très petites entreprises (exploitation forestière). Les entreprises du secteur sont réparties sur l'ensemble du territoire mais leur densité est plus faible sans le Sud et en Bretagne.

En France, en 2012, le secteur forêt-bois-papier-ameublement compte un peu plus de 200 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) dont presque 30 000 dans le secteur de la sylviculture et l'exploitation forestière, soit respectivement 0,8 % et 0,1 % de l'emploi total en France. Il faudrait y ajouter le travail des propriétaires forestiers estimé à 50 000 ETP. Depuis 1999 on note une baisse assez marquée de l'emploi sur l'ensemble des branches (fig.2), baisse amorcée bien avant la crise de 2008, alors même que l'emploi global en France était à la hausse. Enfin, la part de travailleurs indépendants,

relativement stable dans l'emploi total en France (autour de 11 %) est à la hausse dans toutes les branches du secteur forêt-bois-papier-ameublement, traduisant une diminution des grosses structures entrepreneuriales. Par comparaison, le secteur aéronautique emploie 160 000 personnes, celui de l'agro-alimentaire 477 000.



**Figure 2. Évolution de l'emploi total par branche d'activité** (source : Ministère de l'agriculture, Critères et indicateurs de gestion durable 2015)

En dépit de tendances baissières, la filière bois française conserve des atouts : réserve abondante de matière première, résistance grâce à des activités et emplois diversifiés, maintien de l'activité en zone rurale. La filière doit pour cela rechercher de nouveaux produits et opérer des gains de productivité. Rappelons que la vente de 80 m<sup>3</sup> de bois génère 28 000 euros de valeur ajoutée et un emploi dans l'économie française.

Nature du produit	Quantité récoltée annuellement (t)	Valeur estimée en M €	Remarques
Liège	1 500	0,2	Valeur "sur pied"
Venaison	26 000	262	Sanglier pour plus de 50% surtout auto-consommé.
*Miel	6 000	29	Espèces principales : "acacia", châtaignier.
Champignons	40	1,8	Importante récolte "sauvage" non comptabilisée.
*Plantes aromatiques et médicinales	5 000	5,5	Feuilles, rhizomes, baies, lichens.
Semences forestières	64	3	La valeur correspond à la seule forêt publique.

### Les produits autres que le bois

Divers produits autres que le bois sont récoltés en forêt, pour une valeur totale de supérieure à 250 millions d'euros par an . La venaison représente 80 % de la valeur totale de ces produits.

**Tableau 1. Quantités et valeurs des produits forestiers autres que le bois commercialisé** (source : Ministère de l'agriculture, Critères et indicateurs de gestion durable 2015)

\*Les données concernant le miel et les plantes aromatiques sont de 2010.

### Quelques autres services liés à la forêt

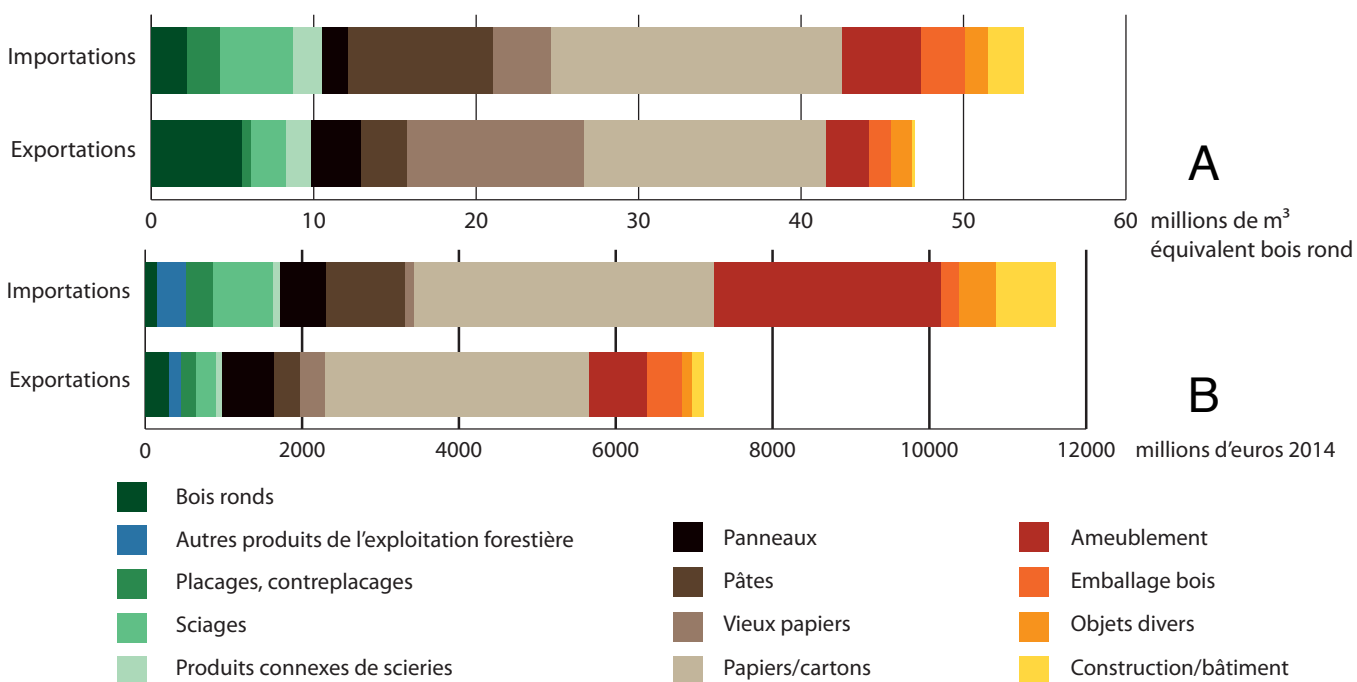
La location de la chasse apporte aux propriétaires forestiers un revenu brut estimé à 90 millions d’euros par an. Les redevances diverses, notamment pour occupation temporaire du sol, fournissent un revenu de 7 millions d’euros par an aux propriétaires des forêts publiques. Certaines charges liées au maintien de la biodiversité dans le cadre du réseau « Natura 2000 » sont indemnisées, pour un montant total de 0,5 million d’euros par an. Malgré les efforts des forestiers, les autres services environnementaux rendus par les forêts, notamment la fixation du carbone atmosphérique et l’accueil du public, ne sont pratiquement pas rémunérés. Pour la fourniture d’eau potable de bonne qualité; les choses commencent à bouger et des initiatives se développent (cf. fiche 4.06).

Enfin, des fonds publics importants sont dépensés annuellement pour obtenir deux services à caractère environnemental (valeurs 2015) : la lutte et la prévention contre les incendies de forêt (125 M €) et la stabilité des dunes littorales et des terrains de montagne (20 M €)

Les produits autres que le bois et les services rémunérés représentent un revenu annuel de l’ordre de 350 millions d’euros, soit 16 % de la valeur des bois vendus et autoconsommés.

### La France globalement importatrice de produits à base de bois

La France consomme plus de bois et produits à base de bois qu’elle n’en produit (fig.3). En termes de **volume** (équivalent bois rond), le bilan (exportations - importations) est négatif pour les sciages (résineux), les placages, les pâtes à papier, les papiers et cartons et l’ameublement, les bâtiments industriels. En revanche, il est positif pour les bois ronds (exportés sous forme de grumes et donc sans valeur ajoutée) et les panneaux. En termes de **valeur**, on constate le déficit des sciages (résineux) de la pâte à papier et surtout de l’ameublement. Par ailleurs, l’évolution constatée du déficit de la balance en volume ces cinq dernières années montre qu’il a été réduit de moitié (de 12 M m<sup>3</sup> à 6 M m<sup>3</sup>) ; en valeur, ce déficit oscille entre 4 et 6 milliards d’€, soit 10% environ du déficit de la balance commerciale nationale.



**Figure 3.** Structure en volume (A) et en valeur (B) des exportations et importations dans la filière forêt bois en 2014 (source : Ministère de l’agriculture, Critères et indicateurs de gestion durable 2015)

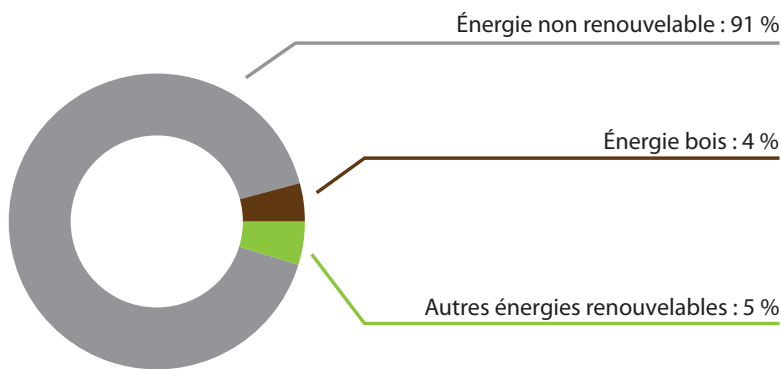
## L'énergie à base de bois en France : un secteur «boosté» par les politiques publiques

L'énergie bois représente 47 % des énergies renouvelables consommées en France en 2013 et 4 % de l'ensemble du bouquet énergétique national (fig. 4). Parmi les différentes sources de bois énergie, les bûches et les plaquettes forestières en provenance directe de la forêt dominent (61 %) mais leur part diminue avec l'utilisation accrue du bois recyclé et la montée en puissance des granulés de bois et des briquettes (fig. 5). La consommation totale d'énergie à base de bois a beaucoup progressé dans les dernières années passant de 360 000 à plus de 450 000 terajoule entre 2007 et 2013 (soit de 36 mm<sup>3</sup> à 46 Mm<sup>3</sup> de bois), sous l'effet d'une politique publique en faveur des énergies renouvelables visant une part de 23% en 2020. Elle s'est traduite par l'installation d'équipements de cogénération (chaleur-électricité), parfois de grande taille, dans nombre de régions françaises. Toutefois, un développement mal raisonné du bois-énergie, peut soulever au plan économique la question de compétition destructrice entre industries de la filière. Une meilleure valorisation du bois est possible par d'autres voies de transformation que la combustion, qui devrait de préférence concerner les produits en fin de vie (utilisation en «cascade»). Pour le propriétaire forestier, c'est le bois d'oeuvre qui continuera à procurer l'essentiels du revenu.

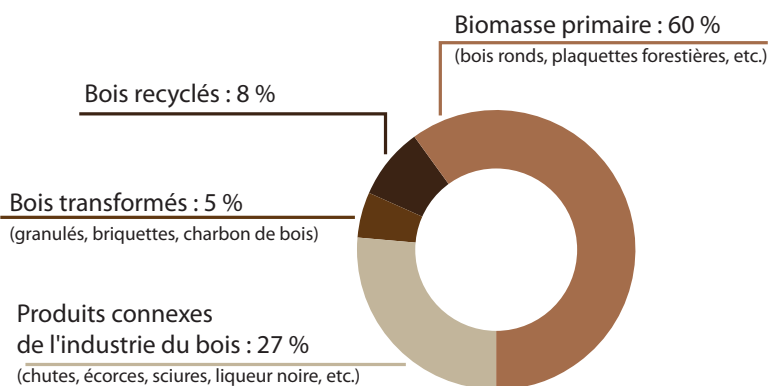
**Récolter et transformer rationnellement davantage de bois français constitue ainsi un des enjeux majeurs pour le secteur-forêt-bois français. C'est l'un des objectifs principaux du Contrat Stratégique de filière signé fin 2014 par l'Etat, les régions et les divers acteurs économiques du secteur. Le Programme National Forêt-Bois adopté début 2016 constitue la feuille de route pour l'État et les Régions pour les cinq ans à venir.**

### Ce qu'il faut retenir

- La moitié environ du bois qui pousse en France est récolté (environ 60 millions de m<sup>3</sup> par an).
- Le secteur forêt-bois contribue au PIB pour 0,6%, et pour 2% de l'emploi en comptabilisant les emplois induits.
- Les produits autres que le bois et les services commercialisés représentent pour les propriétaires 16% des revenus tirés du bois.
- La France est importatrice nette de produits à base de bois, surtout pâtes et papiers, meubles et sciages de résineux.
- Les acteurs du secteur se mobilisent pour récolter et transformer plus de bois en France.



**Figure 4. Part des différentes sources dans la consommation d'énergie en 2013** Source : SOeS, Medde, d'après l'enquête AIE Eurostat 2013



**Figure 5. Part des différents produits dans la consommation de bois-énergie en 2013** - Source : SSP - Maaf, d'après l'enquête JWEE FAO 2013